

# COMMUNE DE SUZE-LA-ROUSSE (Drôme)

## DÉCISION DU MAIRE n° 03-2023

Objet : VIREMENT DE CRÉDITS n°1 – BUDGET GÉNÉRAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57,

Vu le budget primitif de la Commune de Suze la Rouse pour l'exercice 2023 adopté lors du Conseil municipal du 11 avril 2023,

Vu la délibération du 30 août 2022 par laquelle le Conseil municipal autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre pour les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M.57, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires,

### DÉCIDE

De procéder aux virements de crédits suivants en section de fonctionnement, pour un montant total de 1 500 € représentant 0,06 % des dépenses réelles de la section (2 437 368 €),

Chapitre	Nature	Crédits votés	Montant du virement
042	681	36 074 €	- 1 500 €
70	70311	6 000 €	- 1 500 €

Fait à Suze la Rouse le 31 mai 2023

Le Maire,  
Hervé MEDINA



Publiée sur le site internet de la commune le 1<sup>er</sup> juin 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 01/06/2023

Application agréée E-legalite.com